

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
Conseil Exécutif

DELIBERATION N° 07 / 146 C.E. DU CONSEIL EXECUTIF

L'an deux mille sept, le dix neuf juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni à AJACCIO, sous la présidence de M. Ange SANTINI, Président du Conseil Exécutif.

Etaient présent(e)s :

- M. Antoine SINDALI
- M. Jérôme POLVERINI
- M. Jean-Claude BONACCORSI
- Mme Simone GUERRINI

Etaient absent(e)s excusé(e)s :

- Mme Stéphanie GRIMALDI
- M. Antoine GIORGI



LE CONSEIL EXECUTIF

- VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions,
- VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU la loi n° 86.16 du 06 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU le Titre II – Livre IV – Ivème partie du code général des collectivités territoriales, relatif à la Collectivité Territoriale de Corse, modifié par la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU la délibération n° 07.032 AC du 8 mars 2007 de l'Assemblée de Corse portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2007,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER : **DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

POLE REGIONAL DE L'INNOVATION
INVESTISSEMENT

(REF : SGCE/LC/RAPPORT N° 865)

ORIGINE : B.P. 2007

PROGRAMME : 2192 I

MONTANT DISPONIBLE474 947,08 Euros

- * **MADEMOISELLE BEATRICE DRAZENOVIC - FURIANI**
 - Programme d'incubation du projet STREAMER, d'élaboration et distribution d'un matériau composite céramique pour allumage de turbomachines 80 000,00 Euros
- * **MONSIEUR FREDERIC VELLUTINI - AJACCIO**
 - Programme d'incubation du système de commande à la poignée d'un jet-ski 80 000,00 Euros

MONTANT AFFECTE160 000,00 Euros

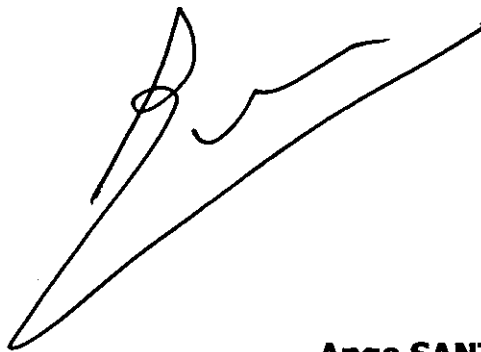
DISPONIBLE A NOUVEAU314 947,08 Euros

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

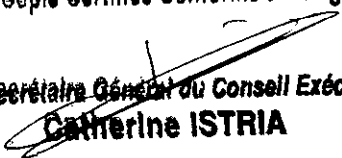
AJACCIO, le 19 juillet 2007

Le Président du Conseil Exécutif,



Ange SANTINI

Pour Copie Certifiée Conforme à l'Original

Le Secrétaire Général du Conseil Exécutif

Catherine ISTRIA